



URBANEM

Catalogue de formations
Elus des collectivités
territoriales

A background image showing a group of people's hands stacked together in a circle, symbolizing unity and teamwork. The image is overlaid with a semi-transparent white rectangle containing text.

2026



EDITO

Stabilité ou changement ?

Question récurrente de la vie professionnelle.

La stabilité offre un certain confort, lié à ce qui est connu, éprouvé. Dans un catalogue de formations, ce sont des programmes récurrents, présents d'une année sur l'autre, redemandés et reproposés. Ce sont aussi des formateurs expérimentés, qui connaissent vos attentes, vos contextes particuliers.

Le changement est enthousiasmant, il permet de se remettre en question, de s'adapter, d'évoluer, il combat la lassitude liée au temps qui passe.

Dans ce catalogue, vous trouverez des nouveaux programmes en lien avec l'évolution de la société, de vos marchés et des technologies. Des contenus et des approches pédagogiques modifiés. Et, de nouveaux formateurs avec une nouvelle expertise ou venant étoffer l'équipe.

La combinaison de stabilité et changement c'est la continuité, c'est le moteur d'HUMANEM, le service client au travers d'une démarche d'amélioration continue : « comment, tous les jours, pouvons-nous participer à la réussite de nos clients par le développement des compétences de leurs collaborateurs ? ».

Ultreia

Thierry Villemagne

SOMMAIRE

1	Présentation de l'entreprise.....	4
2	Nos programmes de formation pour les élus locaux	11
2.1	Etude et conception de projets VRD	12
2.1.1	Tout savoir sur la voirie et les réseaux enterrés.....	13
2.1.2	Tout savoir sur sur le traitement des eaux pluviales.....	16
2.2	Rédaction des CCTP des marchés de travaux VRD	18
2.3	Concevoir les aménagements cyclables	21
2.4	Désimperméabilisation de l'espace urbain	24
2.5	Actualités réglementaires en urbanisme	27
2.6	Aménagement de centre-village ou centre-bourg	29
2.7	Les fondamentaux du foncier	32
2.8	Le contrôle de légalité.....	35
2.9	Panorama du logement en France et des politiques publiques	37
2.10	Prévenir et gérer les comportements inacceptables.....	39
2.11	Trouble du voisinage ou à l'ordre public, fondamentaux de la réglementation et posture à adopter	41
2.12	Gestion des agressions.....	44
2.13	Risques et responsabilités du maître d'ouvrage	46
3	Nos formateurs pour les élus locaux.....	49
4	Annexes (références et questionnaire satisfaction).....	70



1 Présentation de l'entreprise

En quelques mots...



Depuis sa création en 2002, **HUMANEM** est une TPE en perpétuelle croissance tant dans son organisation interne que dans sa relation avec les clients et formateurs.

Premièrement spécialisée dans la vente de formations en urbanisme sous la marque **URBANEM**, elle a développé ses compétences en management et organisation professionnelle sous la marque **HUMANEM** depuis 2013.

Grâce à l'expérience de son créateur dans ces domaines précis ainsi que le choix des formateurs tous indépendants, **HUMANEM** formation sait répondre sur mesure aux besoins de ses clients.

1

Nous vous offrons

- La connaissance de votre environnement
- L'agilité d'une PME
- La capacité de réponse à vos attentes
- La volonté d'innover en pédagogie
- L'indépendance

2

Nos valeurs

- Humilité
- Professionnalisme
- Simplicité
- Innovation

3

Nos engagements

- A l'écoute de nos clients
- Fournir une réponse adaptée à leurs attentes
- Progresser pour faire progresser nos clients
- Être transparents et honnêtes pour construire à long terme

Pourquoi un catalogue pour les élus locaux

Jusqu'à présent, nous n'avons pas d'actions de formation spécifiquement dédiées aux élus locaux. En revanche, nous animons depuis plus de 20 ans des formations sur les thématiques de l'aménagement, du territoire, de l'urbanisme et du logement. Nos clients sont des cabinets de Géomètre-Expert, des bureaux d'études, des bailleurs sociaux.

Nous avons régulièrement des stagiaires inscrits dans nos formations qui sont aussi élus. Certains nous demandent si nos formations sont éligibles au CPF Elus. Ces demandes nous ont incité à explorer le sujet.

Nous avons construit notre offre de formation pour les élus à partir des formations que nous animons régulièrement pour nos clients récurrents et en les adaptant à la mission d'élus. L'objectif a été de construire des programmes suffisamment précis pour que les élus formés soient crédibles à la fois avec les techniciens, les prestataires et les habitants sans toutefois devenir des experts techniques. Ainsi, la durée des formations est généralement plus courte que dans nos autres catalogues.

La connaissance des besoins en formation des élus locaux s'effectue au travers l'expérience avec nos clients :

- ▶ Cabinet de Géomètre-Expert : Il conseille les élus locaux en matière d'aménagement et d'urbanisme
- ▶ Bailleur social : ils jouent un rôle aux côtés des communes et collectivités, au service des habitants
- ▶ Collectivités locales : les agents mettent en œuvre la politique des élus.

Nos références en lien avec la mission d'élus local

Ces références illustrent notre proximité avec les préoccupations des élus locaux. Les actions de formations pour ces clients nourrissent les formations proposées aux élus locaux.

Cabinets de Géomètre-Expert

Depuis plus de 20 ans, nous formons les Géomètres-Experts et leurs salariés pour leur permettre de maintenir et développer leurs compétences en urbanisme. Nous intervenons en direct auprès de leurs cabinets ou via leurs organisations professionnelles (Ordre des Géomètres-Experts, Union Nationale des GE). Le Géomètre-Expert est un professionnel garant d'un cadre de vie durable. Acteur de terrain, concepteur, il est partie prenante des projets fonciers ou d'aménagement urbain et rural. **Il conseille les élus locaux en matière d'aménagement et d'urbanisme :**

- gestion du cadre de vie,
- participation à la réalisation d'opérations immobilières,
- planification et aménagements urbains,
- maîtrise foncière,
- autorisations d'urbanisme,
- expertises,
- gestion et valorisation du patrimoine immobilier.

Bailleurs sociaux

Publics ou privés, ce sont des acteurs majeurs du logement dans les territoires. Les collectivités locales et les organismes Hlm sont des partenaires naturels. Parce qu'ils logent, parce qu'ils construisent et rénovent des immeubles d'habitation, parce qu'ils promeuvent l'accès social à la propriété, parce qu'ils font travailler des entreprises et qu'ils investissent chaque année, sur les territoires, les organismes Hlm jouent un rôle aux côtés des communes et collectivités, au service des habitants.

Quelques clients : ACTIS (Isère), Ardèche Habitat (Ardèche), Chaumont Habitat (Haute Marne), Deux Fleuves Rhône Habitat (Rhône), Habitat du Gard (Gard), Haute Savoie Habitat (Haute Savoie), OPAC Saône et Loire (Saône et Loire), OPAC Oise (Oise), ...

Collectivités locales

Lors de nos formations interentreprises sur les VRD, l'aménagement ou l'urbanisme, nous accueillons régulièrement des agents de collectivités locales (principalement commune et communauté de communes). Parmi elles : Grand Reims, Ville de Sainte Foy lès Lyon, Ville de Vienne

Moyens humains...

Personnel administratif qui interviendra dans la gestion des formations pour les élus locaux

Nathalie ROLLIN : depuis 2018 elle est l'Interlocutrice administrative privilégiée de nos clients, organisations et stagiaires. Elle assure le suivi des process de nos formations et réalise la gestion commerciale, les missions de comptabilité et de facturation.

Simon-Joseph COLIN : depuis 2024, Il gère l'ensemble des dossiers financés par le CPF : relation client, suivi administratif jusqu'à la facturation, animation du réseau de consultants. Alternant en BUT GEA, il épaula Nathalie sur le suivi administratif.

Thierry VILLEMAGNE : gérant de l'entreprise, il participe à la gestion administrative opérationnelle en organisant le travail pour assurer une bonne répartition de la charge et gère tous les déplacements des formateurs.

Personnel pédagogique

Isabelle BRACH : responsable pédagogique et formatrice (CV ci-après avec les formateurs). De formation juridique (maitrise), avec une longue expérience du logement social, elle connaît les enjeux locaux sur les dimensions du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement. Formée à la pédagogie, elle peut accompagner des experts à transmettre leurs savoirs.

Thierry VILLEMAGNE : gérant de l'entreprise. S'appuyant sur 15 ans d'expérience en recrutement, il sélectionne l'ensemble des formateurs et supervise les premières actions de formation. Il est diplômé d'une école de commerce puis a suivi un DU en droit et gestion du personnel à l'IETL – université de Lyon. Depuis 2002, l'entreprise forme des Géomètre-Expert, eux-mêmes travaillent au quotidien avec des élus locaux sur toutes les dimensions de l'aménagement du territoire. Ainsi quand nous avons conçu la formation « aménagement de centre-bourg », nous nous sommes appuyés sur des réalités locales impliquant élus, administrés, techniciens, droit de l'urbanisme, bureaux d'études,...

Moyens techniques

Nos bureaux

Nos bureaux se situent 7 rue des aulnes à Champagne au Mont d'Or. D'une surface de 120m², ils accueillent nos bureaux administratifs et 2 salles de formation de 6 et 10 places.

Accessible en train via la gare de St Germain et réseau Bus (40 mn de la gare de Part Dieu). Pour les véhicules, un parking gratuit à proximité. Nos bureaux et salles bénéficient d'un réseau internet haut débit, accès rapide et sécurisé à internet, essentiel pour la consultation des ressources en ligne et la participation à des formations numériques. Nos salles de formation sont équipées de façon adaptée et confortable, avec écrans TV de 150cm et outils de visioconférence permettant aussi des sessions à distance, tout en garantissant une bonne qualité sonore et visuelle.

Notre périmètre d'action et des critères de choix présentiel / distanciel

Nos clients historiques sont implantés dans toute la France. Nous organisons donc depuis 20 ans des formations dans toutes les régions françaises. La période du COVID a été un accélérateur de notre réflexion sur la formation à distance. Nous avons formé nos formateurs à animer des formations en visio mais surtout à concevoir des modules en visio. En effet, il ne s'agit pas seulement de gérer une technique informatique mais bien de prévoir dès la conception du module un mode d'apprentissage différent. Ainsi pour des formations en visio, nous prévoyons :

- des séquences en ½ journées (une journée complète en visio est éreintant),
- la mise à disposition de documents sur une plateforme LMS permettant un travail en amont et en aval de la formation
- un rythme cadencé toutes les 20 à 30 minutes avec des passages en sous-groupe ou des changements d'activité pour préserver la concentration durant les ½ journées en visio
- de limiter le nombre de participants aux sessions en visio.

Bien conçue, la formation à distance est efficace, évite des déplacements et respecte aussi les territoires en évitant de tout concentrer dans les grandes agglomérations. Cependant, le présentiel apporte un supplément de contacts, d'échanges entre les participants qui fait aussi partie de la mission des élus. Nous tentons donc en permanence de sauvegarder un équilibre entre efficacité et relations humaines.

Nos outils et logiciels

Pour la partie Gestion administrative et commerciale, nous utilisons le logiciel YPK éditeur HOP3TEAM, adapté aux structures de formation. Ce logiciel, par son interface, nous accompagne au jour le jour dans la gestion de nos formations, ainsi que dans le diagnostic de conformité Qualiopi. Des accès EXTRANET permettent la mise à disposition de documents avec les participants et/ou les entreprises. C'est un outil de sérénité pour nos clients et nous.

Pour la facturation, nous utilisons EBP comptabilité et la plateforme CHORUS pour le dépôt de nos factures aux organismes publics.

Pour l'administratif courant et la création de nos supports de formation, nous travaillons avec Office 365. Nous utilisons pour les formations en ligne la plateforme interactive LMS : MOODLE avec des contenus hébergés en France.

Pour les formations en distanciel, nous possédons plusieurs licences Zoom.

L'équipe administrative utilise des PC Portables avec double écrans. Chaque formateur possède son propre matériel informatique et pédagogique.

Leurs supports pédagogiques se déclinent en version numérique. Ils viennent compléter et renforcer les apprentissages.

Nous mettons un point d'honneur à garantir la sécurité de vos données tout au long de nos formations. Nos systèmes sont régulièrement mis à jour pour répondre aux normes les plus strictes en matière de sécurité informatique. Nous utilisons un serveur indépendant en réseau avec sauvegarde physique. Toutes les données du logiciel YPK sont sauvegardés et stockés dans un Data Center situé en France Vous pouvez ainsi avoir l'assurance que vos données sont protégées avec la plus grande rigueur et en conformité avec la réglementation en vigueur.

Formateurs

Les formateurs présentés dans ce document ont tous une expérience opérationnelle les amenant à travailler avec des élus. Les domaines d'activité dans lesquels nous intervenons sous la marque URBANEM (www.urbanem.fr) impliquent la concertation entre acteurs publics et privés. Tout en ayant une activité salariée avec notre organisme, ils continuent d'exercer dans leur domaine (expert judiciaire pour Pierre Giroud, urbaniste pour Benoit Campion, directrice juridique pour Nathalie Quentrec,...). Notre force est de les accompagner à transmettre cette expertise terrain. Les programmes de formation présentés existent déjà ; ils ont été personnalisés et adaptés aux élus locaux qui n'ont pas forcément la vocation à devenir ingénieur VRD ou urbaniste mais qui doivent pouvoir travailler et diriger ces compétences au service de leurs administrés.

Domaine	Formateurs
Les fondamentaux du mandat	Frédéric BERERD, Nathalie QUENTREC
Développement et aménagement du territoire	Isabelle BRACH, Pierre GIROUD, Benoit CAMPION, Vincent CASTIGLI, Frédéric BERERD
Management / RH	Isabelle BRACH, Guillaume GRESEQUE

Nous réunissons nos formateurs deux fois par an pour susciter des échanges, des partages de pratique mais aussi pour développer une vision plus large que l'expertise dont chacun dispose.

Outre ces rencontres formelles, nous co-construisons en permanence avec nos formateurs les évolutions de nos catalogues.



2 Nos programmes de formation pour les élus locaux

2.1 Etude et conception de projets VRD

Les modules de formation de l'ensemble « Etude et Conception de projet VRD » permettent aux élus en charge notamment de la voirie et de l'urbanisme de disposer du vocabulaire mais aussi de connaître les enjeux techniques. Ces compétences les rendent capables de dialoguer avec les services de la commune, de l'intercommunalité, du département, des bureaux d'études et des différents prestataires. Sans devenir spécialiste des VRD, nous leur permettons de mesurer les incidences de choix sur le budget, l'usage ou le risque de décisions impliquant une dimension VRD.

Nous animons des formations sur la thématique des VRD depuis 20 ans avec des programmes destinés à des techniciens et des ingénieurs de cabinets de Géomètre-Expert, de bureaux d'études ou de communes. L'ensemble de ces participants travaillent au quotidien avec des élus sur des projets incluant des VRD. Nous avons conçu ces programmes afin de permettre aux élus de travailler avec ces interlocuteurs lors des projets d'aménagement.

Les élus ruraux ou de petites agglomérations seront les premiers intéressés par le contenu de ces formations car ils jouent un rôle d'interface important entre volonté politique, possibilités techniques, choix budgétaire et argumentation auprès des habitants.

2.1.1 Tout savoir sur la voirie et les réseaux enterrés

DUREE

14 heures soit 4 ½ journées en distanciel et 2 jours en présentiel

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 270€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 8 participants pour la qualité des échanges
En présentiel : 400€ nets de taxes par participant
Maximum 10 participants

FORMATEUR

Pierre GIROUD

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Disposer du vocabulaire pour échanger avec des professionnels
- ▶ Comprendre, selon la taille des projets, les enjeux des différentes solutions techniques
- ▶ Pouvoir commander la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique

PEDAGOGIE

- ▶ Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- ▶ Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour un projet
- ▶ L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques

SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

PROGRAMME

Terrassement et voirie

LA PREPARATION DES SOLS

- ▶ Les différents types de sols
- ▶ Les opérations classiques
- ▶ Les opérations exceptionnelles
- ▶ Les opérations de consolidation des sols

LE CONTROLE DES TERRASSEMENTS

- ▶ Les essais de mise en œuvre
- ▶ Les essais sur les matériaux

LES REGLES DE MISE EN OEUVRE

- ▶ Les terrassements en déblais
- ▶ Les terrassements en remblais

Eau potable

- ▶ Définition des besoins en eau ;
- ▶ Justifier du choix des canalisations ;
- ▶ Tracé à valider ;
- ▶ Dimensionnement des ouvrages.
- ▶ Les besoins d'un poste de surpression.

Assainissement – Eaux usées

- ▶ Choisir une solution d'assainissement :
 - Etudes d'assainissement autonome ou collectif
- ▶ Tracé du réseau :
 - Justifier du choix des canalisations
 - Tracé à valider
 - Dimensionnement des ouvrages
 - Les besoins d'un poste de refoulement

Réseaux secs

- ▶ Télécom
- ▶ Electricité :
- ▶ Eclairage public :
 - Définition des besoins
 - Choix du matériel
 - Dimensionnement des ouvrages

Développement durable, transition écologique et réseaux VRD

2.1.2 Tout savoir sur sur le traitement des eaux pluviales



DUREE

14 heures soit 4 ½ journées en distanciel et 2 jours en présentiel

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 270€ nets de taxes par jour et par participant

Maximum 8 participants pour la qualité des échanges

En présentiel : 400€ nets de taxes par participant

Maximum 10 participants

FORMATEUR

Pierre GIROUD



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Disposer du vocabulaire pour échanger avec des professionnels
- ▶ Comprendre, selon la taille des projets, les enjeux des différentes solutions techniques
- ▶ Pouvoir commander la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- ▶ Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- ▶ Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour résoudre un projet
- ▶ L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

- ▶ Analyse des données connues de terrain :
 - Plan topographique ;
 - Résultats d'enquêtes techniques ;
- ▶ Analyse des données d'hydrogéologie :
 - Lecture d'un rapport d'analyse hydrogéologique ;
 - Règles d'implantation des ouvrages au regard des nappes phréatiques et autres ;
 - Protections spéciales dans les zones de captage et les zones protégées ;
 - Contrôles spécifiques à mettre en œuvre.
- ▶ Analyse du projet :
 - Mise en données d'imperméabilisation du terrain ;
 - Établissement de la carte du bassin versant ;
 - Bilan des données pluviométriques après aménagement des sols ;
 - Données de pollution.
- ▶ Choix d'une solution de retenue des eaux pluviales, du classique tout tuyau aux solutions innovantes :
 - Les différentes solutions de traitement des eaux pluviales
 - Collecte des eaux
 - Infiltration
 - Avalément des eaux
 - Canalisation
 -
- ▶ Dessin du réseau d'eaux pluviales :
 - Contraintes de collecte des voiries
- ▶ Enjeux Développement durable, transition écologique et réseaux VRD

2.2 Rédaction des CCTP des marchés de travaux VRD

En complément de modules de formation de l'ensemble « Etude et Conception de projet VRD », nous proposons une formation en lien avec la commande des travaux.

Cette formation permet aux élus d'accompagner avec rigueur les agents de collectivités dans la consultation des entreprises, et de produire ensuite des travaux conformes au projet d'aménagement.

Les connaissances acquises durant cette formation sur les CCTP assurent aux participants une compréhension et une supervision correcte sur le plan juridique et technique des appels d'offres passés par la collectivité.

DUREE

14 heures soit 4 ½ journées en distanciel et 2 jours en présentiel

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 350€ nets de taxes par jour et par participant

Maximum 8 participants pour la qualité des échanges

En présentiel : 450€ nets de taxes par participant

Maximum 10 participants

FORMATEUR

Pierre GIROUD

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître l'objet d'un CCTP, d'un Bordereau de Prix Unitaire qu'il complète.
- ▶ Rédiger à partir d'un bordereau de prix unitaire, un cahier des clauses techniques particulières
- ▶ Sélectionner les bonnes informations à transmettre, savoir se limiter, Citer les textes sans les paraphraser...



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- ▶ Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

- ▶ QUID du CCTP ? Préambule
 - Le BPU bordereau de prix unitaire
 - Le BPU et le CCTP deux documents complémentaires
- ▶ Généralités sur les CCTP
 - Les objectifs du document
 - Qui rédige le C.C.T.P. ?
 - Le plan du C.C.T.P.
 - Les données obligatoires

- ▶ La rédaction du CCTP
 - Le souci d'être compris
 - La description des ouvrages par localisation
 - La description des ouvrages par nature de travaux
 - La description des ouvrages spéciaux, brevetés, exceptionnels, nécessitant des respects de propriétés particulières
 - Le rappel des normes

- ▶ Diverses dispositions contractuelles du CCTP
 - Les précisions liées aux contrôles d'exécution
 - La réception des travaux
 - La sécurité des personnes et des biens.
 - L'usage ponctuel de terrains extérieurs au projet
 - Les contraintes de planning
 - La co-activité sur chantier

EXERCICE DE REDACTION D'UN CCTP Remise d'une série de plans et d'un bordereau de prix unitaires
L'exercice porte sur la rédaction d'un CCTP correspondant ;

2.3 Concevoir les aménagements cyclables

Nous avons conçu cette formation avec Benoit CAMPION, architecte urbaniste. Son expertise et son expérience d'aménagement cyclable lui permettent de transmettre les bonnes pratiques au service :

- Du développement de la mobilité douce
- De la sécurité des usagers cyclistes mais aussi piétons et automobilistes
- Des contraintes budgétaires
- Du respect des territoires et de ses habitants.

Cette formation est pragmatique mais au service d'une ambition forte de développement d'aménagements cyclables. Elle puise des exemples dans des communes de toute taille.

DUREE

10,5 heures soit 3 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 500€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 8 participants pour la qualité des échanges
En présentiel : 600€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 10 participants

FORMATEUR

Benoit CAMPION

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme, de la mobilité

OBJECTIFS DE LA FORMATION ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Définir des objectifs d'aménagement cyclables ambitieux
- ▶ Comprendre un contexte territorial dans toutes ses dimensions (urbaines, paysagères, environnementales...)
- ▶ Utiliser et mettre en place les outils pour construire un projet adapté
- ▶ Développer les capacités des maîtres-d'œuvres à interagir avec d'autres disciplines



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- ▶ Sensibilisation à la programmation et aux enjeux d'aménagement cyclables actuels, dans les différents milieux (urbain, péri-urbain, rural)
- ▶ Approche qualitative et approche méthodologique pluridisciplinaire
- ▶ Mise en situation et analyse de projets de référence
- ▶ Alternance d'exposés et d'échanges avec les participants sur leurs expériences
- ▶ Croisement des approches théoriques et retour d'expérience de maîtrise d'œuvre
- ▶ Remise d'un document circonstancié



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

1. Introduction

- Présentations et recueil des attentes des participants

2. Enjeux et grandes orientations des aménagements cyclables

- Les orientations d'aménagement cyclables aujourd'hui
- Les politiques publiques nationales et internationales
- Les modalités de mise en œuvre

3. Les outils d'aménagements cyclables

- Définitions générales de l'aménagement cyclable
 - Dans ses dimensions fonctionnelles (accessibilité et confort, matériaux et revêtements, mobilier et équipements, Jalonnement, stationnement et intermodalité, sécurité et trafic routier...)
 - Dans ses dimensions formelles (aménagement général, composition spatiale, stratégie végétale, matériaux, topographie...)
- Les différentes typologies d'aménagements : sections courantes, carrefours, sites propres et sites partagés, cas particuliers...
- Réseaux cyclables à haut niveau de service

•

4. Etude de cas et projets de références

Mise en pratique des aménagements :

- Analyse contextuelle de sites donnés (proposé par les participants)
- Approche globale thématique collective
- Définition du processus opérationnel à mettre en œuvre

Outils : (Documents d'études, observation google maps, solutions de références)

•

5. Approche opérationnelle de l'aménagement

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable
- Aménagements spécifiques à une voie verte
- Une démarche de projet qui permet d'élaborer des scénarios et hypothèses
- Grilles d'évaluations et analyses multicritères
- Définition du coût prévisionnel de l'opération (coût global & estimation prévisionnelle)
- Notions législatives et règlementaires

6. Conclusion

- Evaluation et prolongements
 - Notions de pilotage opérationnel (calendrier et phasage des opérations)

2.4 Désimperméabilisation de l'espace urbain

Cette formation est un complément à la formation sur les eaux pluviales. C'est une affaire de bon sens que de vouloir augmenter la quantité d'eau de pluie absorbée par le sol plutôt que l'acheminer vers des tuyaux qui sont saturés lors des épisodes violents de pluie (en augmentation du fait des changements climatiques). Cependant, personne ne souhaite non plus transformer la cour d'école ou le square en terrains boueux ou encore interdire certaines zones à la circulation. Cette formation est un panorama des solutions possibles, de leurs avantages et de leurs contraintes. Elle donne la capacité aux élus d'expliquer les choix réalisés aux habitants, de comprendre les propositions des prestataires et d'orienter les agents des collectivités pour passer d'une ambition à une réalisation.

DUREE

10,5 heures soit 3 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 500€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 8 participants pour la qualité des échanges
En présentiel : 600€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 10 participants

FORMATEUR

Pierre GIROUD

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme, de la mobilité, de la transition écologique

OBJECTIFS DE LA FORMATION ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Comprendre, choisir et mettre en œuvre des solutions de désimperméabilisation de sols urbains



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- ▶ Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

- ▶ Les problèmes des réseaux de collecte des eaux pluviales
 - La saturation des réseaux urbains de traitement des eaux pluviales
 - L'absence de régulation des débits
 - Les pollutions collectées par les réseaux
 - L'arrivée d'eau très rapide dans les collecteurs et les cours d'eau
- ▶ Les problèmes des sols et sous-sols urbains
 - L'assèchement des sols
 - La pollution concentrée collective par les réseaux
- ▶ La désimpermeabilisation : les grands principes
 - Faciliter l'infiltration directe de l'eau dans le sol au droit des surfaces de collecte
 - Concevoir et générer des surfaces non imperméables avec des caractéristiques techniques adaptée à la circulation
 - Assurer l'évacuation de l'eau sans générer de zones submergées à risques.
 - Peut on s'engager sur la pérennité des capacités d'infiltration des sols ?
- ▶ La régulation et le stockage :
 - La structure réservoir
 - Le bassin « tampon »
- ▶ Les « règles » de la diffusion de l'eau dans le sol :
 - Répartir l'infiltration
 - Drainer les surfaces perméables
 - Protéger les voiries non perméables.

- ▶ Sélectionner les matériaux drainants :
 - Les stabilisés
 - Les graviers
 - Les enrobés
 - Les pavés
 - Les dalles perméables
 - Les bétons poreux
- ▶ Le rôle des espaces verts dans l'absorption de l'eau :
 - Les gazons
 - Les fosses d'arbres
 - Les espaces végétaux
- ▶ Le traitement de la pollution
 - Récupération des pollutions
 - Traitements et digestions naturelles
- ▶ La réutilisation de l'eau
 - L'arrosage
 - Le lavage
 - Les conditions techniques de réutilisation
- ▶ La composition du paysage et des différents matériaux
 - L'eau orientée vers les espaces d'infiltration
 - L'eau éloignée des structures de voirie traditionnelles
 - Les surfaces et espaces « fermés »
 - Le rôle des bordures
 - Les limites de trafic et la solidité des voiries perméables
- ▶ L'entretien des espaces publics :
 - La fréquence
 - Le maintien des matériaux à niveau
 - La propreté des espaces après une pluie ou un orage sévère
- ▶ Les espaces « perméables et les handicapés »
 - Rappel des règles handicapés
 - Quelques solutions « adaptées »
- ▶ Les espaces perméables et les vélos
 - Ce qu'on peut faire
 - Ce qu'il n'est pas acceptable

2.5 Actualités réglementaires en urbanisme

Le programme de cette formation s'adapte à l'évolution réglementaire et jurisprudentielle du droit de l'urbanisme. Elle est animée par un juriste d'une collectivité territoriale.

DUREE

7 heures soit 2 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 300€ nets de taxes par participant

En présentiel : 450€ nets de taxes par participant

FORMATEUR

Juriste d'une collectivité territoriale

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

- ▶ Elus en charge de l'urbanisme, tous les élus intéressés par l'urbanisme

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître les différents textes législatifs et réglementaires en urbanisme parus à ce jour sous forme de panorama, savoir les mettre en œuvre...

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique

PEDAGOGIE

- ▶ La totalité de la formation se déroule en présence du formateur.
- ▶ Le support de présentation est envoyé aux participants à l'issue de la formation. Il est enrichi des réponses aux questions formulées par les participants durant la formation. Les questions sont posées en direct via le chat ou par oral.
- ▶ Il ne s'agit pas d'un e-learning, seul devant son écran mais d'une formation animée habituellement en présentiel et adaptée

SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

PROGRAMME

Le programme intégrera les dernières évolutions juridiques et jurisprudences (PLU, SCOT, permis d'aménager, ...)

- ▶ La loi Climat (toutes les nouveautés et l'impact sur les documents de planification et les autorisations du droit des sols)
- ▶ La loi ELAN
- ▶ Loi Macron Aout 2015 sur les entraves à construction
- ▶ La loi ALUR – suite
- ▶ PAPE et permis d'aménager
- ▶ La planification RNU/cartes communales, POS-PLU-PLUI, l'évolution des zonages, le PLU de demain.
- ▶ L'urbanisme patrimonial après la loi CAP : Le devenir des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP et des AVAP : le site patrimonial remarquable,
- ▶ L'actualité des autorisations d'urbanisme
- ▶ Les nouveautés contentieuses
- ▶ Echanges d'expériences et examen des cas pratiques : Pouvoir échanger sur le thème avec l'ensemble des participants sous forme de cas illustrés émanant des participants

2.6 Aménagement de centre-village ou centre-bourg

En s'appuyant sur l'expérience de conception des espaces publics de notre formateur Benoit CAMPION, nous avons conçu cette formation pour guider étape par étape un projet et une concertation intégrant les usagers, les commerçants et les habitants, les techniciens, les architectes et urbanistes. Elle s'appuie sur des exemples réalisés par Benoit CAMPION. Durant cette formation, il est demandé aux participants de contribuer avec des données de leur territoire.

DUREE

14 heures soit 4 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 500€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 8 participants pour la qualité des échanges
En présentiel : 600€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 10 participants

FORMATEUR

Benoit CAMPION

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme, de la mobilité, de la transition écologique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Comprendre le contexte d'aménagement des cœurs de bourgs dans toutes ses dimensions, architecturales, urbaines, paysagères, environnementales
- ▶ Mettre en place l'ensemble des outils de programmation pour construire un projet adapté aux besoins
- ▶ Faciliter l'appropriation collective et la prise de décision par l'ensemble des acteurs du projet
- ▶ Développer les capacités des géomètres à interagir avec d'autres disciplines



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- Sensibilisation à la programmation et aux enjeux d'aménagement actuels
- Approche qualitative et approche méthodologique pluridisciplinaire
- Mise en situation et analyse de projets de référence
- Démarche d'appropriation du contexte urbain et paysager
- Alternance d'exposés et d'échanges avec les participants sur leurs expériences.
- Travail en atelier permettant de mettre en pratique l'élaboration d'un contenu du programme.
- Approche à la fois théorique et opérationnelle
- Remise d'un document circonstancié



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée



PROGRAMME

- ▶ Approche qualitative de l'aménagement de centre bourg
 - Définition d'une approche qualitative générale à travers les notions de base et orientations d'aménagement de la voirie aujourd'hui
 - Les modalités de mise en œuvre de l'aménagement aujourd'hui
 - Comment contribuer à l'évolution des pratiques dans l'espace public et notamment un meilleur partage de la voirie ?
- ▶ La Démarche d'élaboration du Plan Guide d'aménagement de centre bourg
 - Qu'est-ce qu'un plan Guide d'aménagement, ou plan programme
 - Quelles sont les étapes d'élaboration ?
 - Quel processus de validation, ou comment organiser la co-production du programme en concertation avec tous les acteurs (habitants, élus, techniciens) ?
- ▶ Appropriation du contexte urbain et paysager
 - L'étape du diagnostic contextualisé (historique, géographique, fonctions, usages, équipements, projet de développement)
 - Les contraintes et procédures règlementaires

- ▶ Le contenu du Plan Guide d'aménagement
 - Définition du périmètre d'intervention et des enjeux
 - Définition des objectifs d'aménagement en fonction du cadre réglementaire communal et intercommunal (PLU, PADD...)
 - Identification des contraintes et des points de vigilance : contraintes techniques (Réseaux, VRD ? Génie Civil, Hydraulique) et contraintes environnementales
 - Définition du plan guide par ses différentes thématiques fonctionnelles (déplacements, stationnement, transports en commun, modes doux, équipements publics, accessibilité réseaux divers, stratégie végétales, matériaux...)
 - Définition du plan guide par ses différentes thématiques formelles (aménagement général, composition spatiale, stratégie végétale, matériaux, topographie...)

- ▶ Approche opérationnelle
 - Comment est établi un coût prévisionnel de l'opération ?
 - Quelles sont les différents types de missions à engager et programmer ?
 - Comment est établi un calendrier prévisionnel pour la réalisation de la mission
 - Notions réglementaires (Déclaration préalable, Permis d'Aménager, volet patrimonial, cf notice explicative cerfa 51434 07...)

- ▶ Mise en situation et analyse collective de projets de références
 - Analyse contextuelle de différents projets de références (proposés par les participants et le formateur)
 - Analyse comparative des différentes thématiques traitées dans les projets
 - Analyse comparative des approches opérationnelles et financières

- ▶ Mise en pratique de l'élaboration du programme
 - Analyse contextuelle d'un site donné (proposé et choisi par les participants)

2.7 Les fondamentaux du foncier

Formation de premier niveau pour comprendre le rôle des acteurs publics et privés du foncier, les grands principes de propriété, d'aménagement et d'urbanisme, le cadre juridique et les outils de l'action publique.

DUREE

7 heures soit 2 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 300€ nets de taxes par participant

FORMATEUR

Pierre GIROUD

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

- ▶ Elus

OBJECTIFS DE LA FORMATION ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître les termes, les acteurs et les conditions de maîtrise du foncier

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM

PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- ▶ Les formations sont exclusivement collectives.

SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée

- ▶ Les acteurs de la propriété :
 - Propriétaire
 - Le propriétaire unique
 - Le propriétaire en indivision
 - Le propriétaire en Société
 - Comment devenir propriétaire
 - Notaire
 - Rôle du notaire
 - Les documents réalisés par le notaire
 - L'enregistrement des actes notariés
 - Le Géomètre expert
 - Différence entre un géomètre expert et un topographe
- ▶ Les documents de la propriété :
 - Le titre de propriété
 - L'acte de propriété
 - Le compromis de vente
 - La promesse de vente
 - La promesse d'affectation hypothécaire
 - La publication d'un titre de propriété
 - L'enregistrement d'un titre au bureau des hypothèques
 - La constitution d'hypothèques (prêt hypothécaire, saisie avec constitution d'hypothèque, ...)
 - Des droits et jouissances
 - Propriété (sol, sous-sol, bâti, agricole, ...)
 - Jouissance
 - Servitude (temporaire ou définitive)
 - Les servitudes de tréfond
 - La cartographie
 - Le cadastre
 - Le plan de bornage
 - Le plan topographique
 - Le PLU, le PLUI, le POS...
 - La cartographie du risque (PPR, PPRN, PPRI, ...)
 - Les zones réservées
 - Les zones inconstructibles

- ▶ La valeur du terrain :
 - L'analyse de la capacité d'aménagement du terrain
 - Démolition de l'existant possible
 - Forme du terrain
 - Utilisation et exploitabilité du site
 - L'étude de faisabilité
 - Simulation architecturale
 - Etude de capacité

- ▶ Les procédures permettant de rendre un terrain constructible :
 - Le permis de construire
 - Le permis d'aménager
 - La déclaration de travaux
 - L'étude d'impact
 - L'étude Loi sur l'Eau
 - L'étude de dépollution des sols
 - L'étude géotechnique
 - L'étude de marché

2.8 Le contrôle de légalité

Sécuriser les actes des collectivités territoriales est un enjeu majeur. Cette formation aide à comprendre le fonctionnement et les objectifs du contrôle de légalité afin de prévenir les irrégularités. Cette formation est animée par Nathalie QUENTREC, juriste, qui a eu la charge de ce contrôle en préfecture.

DUREE

7 heures soit 2 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 380€ nets de taxes par participant

Maximum 8 participants pour la qualité des échanges

En présentiel : 450€ nets de taxes par participant

Maximum 10 participants

FORMATEUR

Nathalie QUENTREC

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

- ▶ Elus

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître les différentes sources du droit administratif.
- ▶ Analyser les actes administratifs en fonction de leur régime juridique.
- ▶ Comprendre le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et les différents acteurs.
- ▶ Connaître les différentes phases de la procédure juridictionnelle relative au contrôle de légalité.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique
- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- ▶ Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée



PROGRAMME

- ▶ Les principes et les sources du droit régissant les actes administratifs
- ▶ Les actes administratifs :
 - Différents types
 - Plusieurs régimes juridiques
 - Le contrôle
 - Les sanctions
- ▶ La procédure de contrôle de légalité :
 - Les différents acteurs
 - Les délais et les durées
 - Les recours et le contentieux
 - Le juge administratif
- ▶ Analyse de jurisprudences et exercices pratiques

2.9 Panorama du logement en France et des politiques publiques

Le logement, première préoccupation des Français est nécessairement au cœur des conversations avec leurs élus locaux. Un sujet complexe avec beaucoup d'enjeux. Cette formation dresse une photo des réalités du logement, des outils et possibilités d'actions, des perspectives et défis à relever.

DUREE

7 heures soit 2 ½ journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 380€ nets de taxes par participant

Maximum 8 participants pour la qualité des échanges

En présentiel : 450€ nets de taxes par participant

Maximum 10 participants

FORMATEUR

Isabelle BRACH

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

- ▶ Elus en charge du logement, de la famille ou de l'action sociale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Acquérir une vision globale du logement : son histoire, son environnement juridique, ses acteurs...
- ▶ Comprendre le rôle et le fonctionnement des collectivités : leurs missions, leurs responsabilités, leurs partenaires, leurs contraintes et leurs défis actuels.
- ▶ Identifier les enjeux futurs : rénovation énergétique, financement, relation client...



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique
- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- ▶ Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée



PROGRAMME

- ▶ Quel cadre pour le logement ?
 - Panorama de l'environnement socio-économique influençant le logement en France : les nouvelles attentes pour le logement, focus sur le logement social
 - L'évolution de l'environnement juridique
- ▶ Logement, avec qui ?
 - Les organismes HLM et leur organisation
 - Les bailleurs privés
 - Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales
 - Les autres partenaires
- ▶ Le logement, comment ?
 - Le foncier
 - Le financement de la construction du logement
 - Les conditions d'accès au logement social
 - Les objectifs de mixité : concept ou réalité ?
 - Quel parcours résidentiel sur un marché locatif tendu (accession à la propriété, mutations, adaptation au vieillissement)
- ▶ Le logement pour demain : quels enjeux ? quels défis ?
 - La rénovation énergétique : comment naviguer entre cadre réglementaire, objectifs environnementaux et réponse aux besoins accrus de logement ?
 - Le financement : quel avenir ?
 - La relation client : du droit au logement à la satisfaction client, enjeux de digitalisation et de proximité
 - La réorganisation inéluctable du monde HLM

2.10 Prévenir et gérer les comportements inacceptables

Premier niveau de formation autour de la dégradation des relations interpersonnelles, elle a l'objectif de prévenir la dégradation de la relation. Deux autres formations traiteront d'une part du trouble de voisinage et à l'ordre public (réglementation et posture) et d'autre part de la gestion de l'agression. Les élus sont confrontés à différents niveaux de relations tendues voire agressives :

- par la remise en cause de leurs décisions politiques,
- en tant que figure représentant l'autorité,
- dans des litiges privés à titre de conseil ou de médiateur,
- en tant qu'OPJ.

DUREE

14 heures soit 2 journées

TARIF INTERENTREPRISES

En présentiel : 375€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 10 participants

FORMATEUR

Guillaume GRESEQUE

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

- ▶ Elus

OBJECTIFS DE LA FORMATION ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Agir sur la **prévention**, pour éviter des **conflits**
- ▶ Adopter les **bonnes attitudes** face aux situations anxiogènes, gérer ses émotions
- ▶ Traiter avec **efficacité** et **rapidité** les situations en face à face difficiles, conflictuelles
- ▶ Prendre du **recul** sur la situation, savoir reconnaître ses **erreurs**

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive :
 - Elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils
 - Questionnaire préalable de recueil des situations vécues, il permet de créer une dynamique de changement et de travailler au plus près de la réalité des participants
 - Ces deux journées de formations dynamiques se complètent, Elles alternent :
 - de **nombreuses mises en situation** restituées en groupe
 - des **exemples concrets**, des **trucs et astuces simples et efficaces**
 - des apports **techniques et méthodologiques**
 - les apports théoriques sont réduits au strict minimum



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction
- ▶ Attestation de présence
- ▶ Attestation formation individualisée



PROGRAMME

- ▶ Les fondamentaux de la relation
 - Faciliter la communication en établissant une relation de confiance
 - Analyser le contenu non verbal avec ses composantes émotionnelles
 - Comprendre les conflits et ses ressorts pour mieux s'en prémunir
 - Tenir compte du besoin et l'émotion de l'autre
 - Canaliser les bavards et rassurer les inquiets
- ▶ Quand la situation se tend et se dégrade
 - Éviter le piège de la fuite ou de l'agressivité
 - Maîtriser les situations délicates
 - Oser s'affirmer et savoir dire non
- ▶ Gérer les comportements inacceptables
 - Anticiper les situations conflictuelles et les comportements déviants
 - Écouter le point de vue de l'autre avec bienveillance
 - Comprendre le phénomène de parasitage
 - Trouver des solutions réfléchies, faites de compromis et d'alternatives pour des accords plus stables, profonds, plus durables
 - Communiquer de manière claire et concise avec calme et fermeté
 - Faire part si nécessaire de ses ressentis en y enlevant les émotions non maîtrisables
 - Maîtriser des techniques de prévention et de traitement des conflits
 - Savoir quand et comment intervenir pour apaiser la situation

2.11 Trouble du voisinage ou à l'ordre public, fondamentaux de la réglementation et posture à adopter

Bien comprendre ce qu'est un trouble du voisinage ou un trouble à l'ordre public.
Distinguer les limites privé / public.
Savoir agir ou faire agir avec la posture appropriée en tant qu' élu.

DUREE

14 heures soit 2 journées

TARIF INTERENTREPRISES

En présentiel : 375€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 10 participants

FORMATRICE

Isabelle BRACH



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

Tout public



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE :

- Comprendre et décrypter la situation
- Connaitre le cadre juridique
- Identifier les acteurs pour résoudre le problème et faire cesser le trouble
- Comprendre les mécanismes du conflit
- Pouvoir adopter la posture appropriée



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, Paper Board

PEDAGOGIE

- ▶ Méthodes pédagogiques : Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience
- ▶ Exercices et études de cas spécifiques aux collectivités locales
- ▶ Travail en sous-groupe
- ▶ Réflexion sur des cas réels et mises en situation
- ▶ Apports méthodologiques illustrés par des exemples tirés de vos expériences

SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction & Attestation de présence / Attestation formation individualisée

PROGRAMME

- ▶ Comprendre, décrypter et pouvoir décrire la situation :
 - De la subjectivité à l'objectivité
 - Qui ? Où ? Quand ? Combien ?
 - Apprécier l'impact, l'implication, l'anormalité du trouble de voisinage ou à l'ordre public
- ▶ Le cadre juridique :
 - La loi, le règlement, les contrats
 - Les obligations juridiques sur le domaine public / dans le domaine privé
 - Les relations entre personnes
 - Atteinte aux biens / aux personnes
 - Le domaine public, la position d'élus
- ▶ Faire cesser le trouble de voisinage ou le trouble à l'ordre public – la dimension légale :
 - Plan d'actions : Qui doit agir ? Quelles modalités ? Quels sont les acteurs ? Quelles conséquences prévisibles ?
 - La médiation, le civil, le pénal
- ▶ Faire cesser le trouble – ce que je peux mettre en œuvre :
 - Gérer la communication entre voisins, entre usagers, entre habitants, avec les services, avec les élus
 - Adopter une posture de médiateur – permettre le dialogue – un tiers neutre
- ▶ Le positionnement du médiateur
 - Ce qu'il est.
 - Ce qu'il n'est pas
 - Ce à quoi il s'engage
 - Ce qu'il respecte
- ▶ La dynamique conflictuelle
 - Comprendre ce qu'est la dynamique conflictuelle

- ▶ Le processus de la médiation
 - L'entretien individuel :
 - Expliquer
 - Exprimer
 - Faire réfléchir
 - Attribuer
 - Définir
 - La réunion entre les parties :
 - La problématique
 - L'historique des entretiens
 - Les engagements réciproques
 - Bilan et inventaire
 - La conclusion
 -

Exercices pratiques en trouble de voisinage : bruits (28% des troubles de voisinage) / ordures et encombrants / animaux / odeurs et en trouble à l'ordre public : occupation du domaine public / encombrants (22% des incivilités) / dégradations

2.12 Gestion des agressions

DUREE

7 heures soit 1 journée

TARIF INTERENTREPRISES

En présentiel : 400€ nets de taxes par participant
Maximum 10 participants

FORMATEUR

Guillaume GRESEQUE

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

Elus locaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE :

- ▶ Gérer une situation d'agression verbale
- ▶ Maîtriser les bases de la protection personnelle en cas d'agression physique

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Vidéoprojecteur, Paper Board, Polycopiés

PEDAGOGIE

- ▶ Chaque thème abordé au sein de ce module est accompagné de mise en pratique, avec la participation directe des stagiaires

SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction & Attestation de présence / Attestation formation individualisée

PROGRAMME

- ▶ **ÉTUDE DE L'AGRESSIVITÉ**
 - Les facteurs déclencheurs
 - Les étapes d'un conflit
 - Les différentes formes d'agression
 - Légitime défense et non-assistance à personne en danger

- ▶ **APPLICATION DES ATTITUDES ET GESTES DE PROTECTION PHYSIQUE**
 - Se protéger
 - Protéger un tiers
 - Utilisation de l'environnement direct : mobilier, éléments mobiles, outils de défense improvisés, accès de sécurisation.

- ▶ **APPLICATION DÉFENSIVE SUR AGRESSION PHYSIQUE AU CORPS-À-CORPS**
 - Méthodes de protection et réactions contre saisies : évitements et dégagements
 - Intervention en tant que tiers sur agression physique.

- ▶ **APPLICATION DÉFENSIVE SUR AGRESSION PHYSIQUE À DISTANCE**
 - Application des gestes de défense contre coups portés
 - Modes de ripostes adaptés au cadre légal
 - Utiliser les issues permettant un repli de secours.

- ▶ **DEBRIEFING.**

2.13 Risques et responsabilités du maître d'ouvrage

DUREE

14 heures soit 2 journées

TARIF INTERENTREPRISES

En distanciel : 270€ nets de taxes par jour et par participant
Maximum 8 participants pour la qualité des échanges
En présentiel : 400€ nets de taxes par participant
Maximum 10 participants

FORMATRICE

Isabelle BRACH

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

Elus locaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE :

- ▶ Identifier les risques encourus par le maitre d'ouvrage lors d'opération de construction ou de réhabilitation
- ▶ Mettre en place des mesures de contrôles visant à prévenir les risques

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Distanciel : Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM
- ▶ Présentiel : vidéoprojecteur, paperboard, support numérique

PEDAGOGIE

- ▶ Chaque thème abordé au sein de ce module est accompagné de mise en pratique, avec la participation directe des stagiaires

SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Document d'évaluation de satisfaction & Attestation de présence / Attestation formation individualisée

PROGRAMME

- ▶ Les différents types de risques encourus par le maître d'ouvrage
 - Loi ALUR et décret 2016-1965
 - Avant et/ou après réception : risques et responsabilités
 - Rôles et responsabilités des acteurs de la construction
 - Assurances : garanties obligatoires et/ou facultatives
 - Les risques avant réception :
 - Définition des différents risques
 - Les risques liés à certains ouvrages particuliers (électricité, gaz, VRD)
 - La responsabilité du maître d'ouvrage sur le fondement des troubles anormaux de voisinage et les recours possibles
 - Les couvertures d'assurance avant réception

- ▶ La gestion des risques du maître d'ouvrage par rapport aux obligations légales
 - La garantie de paiement de l'entrepreneur
 - Le travail illégal

- ▶ Sous-traitance : 1^{er} rang, 2^{ème} rang, ...
 - Vérifications à effectuer en cas de sous-traitance
 - Les documents à exiger du sous-traitant
 - La responsabilité du sous-traitant
 - Les assurances des sous-traitants

Les risques liés à la présence d'un sous-traitant irrégulier

- ▶ Les risques liés au sous-traitant impayé
 - La responsabilité du maître d'ouvrage : délégation/garantie
 - Défaillance de l'entreprise principale : le risque du double paiement

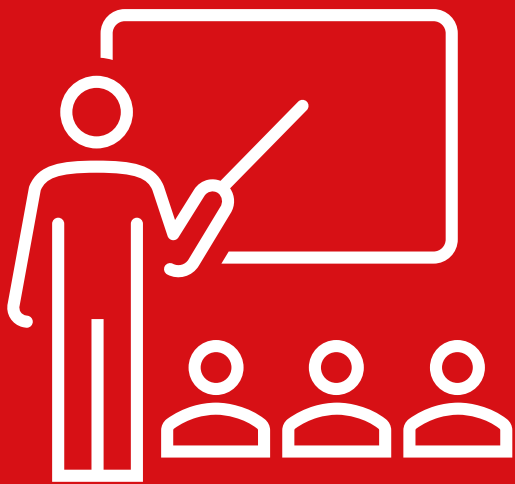
- ▶ La réception de travaux
 - Accepter et prononcer la réception de travaux
 - Les différentes formes de réception de travaux
 - Les conséquences de la réception ou du refus de la réception
 - Levée de réserves : gestion et contrôle
 - Après réception : quelles garanties mettre en œuvre ?
 - Garantie de parfait achèvement : application et vérification
 - Ce que comprend la garantie de parfait achèvement
 - Quand et comment la déclencher

- ▶ Les garanties biennales et décennales
 - Description des différentes garanties
 - Quels sont les travaux concernés ?
 - Définition d'un « ouvrage »
 - Les équipements dissociables ou indissociables

- ▶ Désordres couverts ou non couverts par les garanties biennales et décennales
 - Solidité de l'ouvrage
 - La notion d'impropriété à la destination
 - La responsabilité de droit commun, actions menées par les tiers...

- ▶ L'assurance
 - Les ouvrages soumis à l'assurance obligatoire
 - Les garanties facultatives : contenu et condition de mise en œuvre

- ▶ Mettre en œuvre les assurances et réparer le dommage
 - Les différents points de départs des garanties
 - Comment procéder à la mise en œuvre des garanties
 - Le règlement de sinistre « dommages-ouvrage »
 - La déclaration du sinistre
 - La procédure d'expertise
 - Le règlement indemnitaire



3 Nos formateurs pour les élus locaux



Frédéric Bererd

Actuellement Directeur Urbanisme Règlementaire chez Mairie Villeurbanne
Statut : salarié vacataire pour HUMANEM Formation

Talents

- ▶ Supervision des autorisations du droit des sols
- ▶ Gestion qualité des projets d'urbanisme
- ▶ Contentieux administratif/urbanisme
- ▶ Police de l'urbanisme
- ▶ Formation pour les collectivités

Domaines de compétences

- ▶ Urbanisme
- ▶ Planification urbaine
- ▶ Autorisation du droit des sols
- ▶ Financement de l'urbanisme
- ▶ Droit
- ▶ Contentieux pénal

Formations et Expériences

- ▶ Depuis 2016, **Directeur Urbanisme** Villeurbanne
- ▶ Depuis 2004, **formateur** auprès de collectivités
- ▶ 1999-2015 : Direction départementale des territoires
- ▶ 1990-1998 : Divers postes au sein du **ministère de la justice** (administration pénitentiaire)
- ▶ Institut d'urbanisme de Lyon
- ▶ Institut régional d'administration
- ▶ Maîtrise de droit public à Grenoble

36 rue Saint Mathieu
69008 Lyon

Téléphone personnel. 07-89-96-13-06
Téléphone prof. 04-78-03-67-13
Email: frederic.bererd@mairie-villeurbanne.fr



Frédéric BERERD

État civil

- Situation de famille : marié, deux enfants Âge : 52 ans

Diplômes

- 1987 : baccalauréat D (mathématiques et biologie) Lycée Lumière (Lyon 8)
- 1991 : DEUG de Droit (Université Mendès France-Grenoble 2)
- 1993 : Licence de Droit Public (Université Mendès France-Grenoble 2)
- 1994 : niveau Maîtrise de Droit Public (Université Mendès France-Grenoble 2)
- 2004 : Licence Aménagement et urbanisme option « études urbaines » (Institut d'Urbanisme de Lyon, Lyon 2)
- 2011/2012: Master 1 Droit Public (Université Jean Moulin-Lyon 3)

Expérience professionnelle

- 1990/1993 : Secrétaire Administratif à la Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Lyon DRSP – Maison d'arrêt de Grenoble (**Économiste, responsable communication**)
- 1993/1994 : Service National Civil (police nationale)
- 1995/1998 : Secrétaire Administratif à la Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Lyon DRSP (**Comptable Public**)
- 1998/1999 : Institut Régional d'Administration de Lyon
- 1999/2002 : **Chef du bureau affaires juridiques** à la DDE 71 (attaché administratif)
- 2002/2009 : **Chef de la cellule Association de l'Etat et Contrôle de Légalité** au Service Urbanisme Etat, DDE 69 requalifiée bureau de la Légalité en Urbanisme au Service Juridique le 01/01/2007.
Missions : conseil juridique en planification et ADS, contrôle de légalité pour l'ensemble du domaine urbanisme (équipe de 9 personnes), avis sur dossiers, association de l'Etat en Planification ...
- 2009-2016 : **Chef de l'unité des Affaires Juridiques, SG, DDT 69,**
Missions : conseil, contentieux et pré-contentieux administratif et pénal en urbanisme (protocole spécifique avec le Parquets) , aide personnalisée au logement, affichage publicitaire, et divers domaines relevant de la compétence de la DDT (équipe de 8 personnes). **Responsable club juridique Centre-Est**
- Depuis 2016 : **Directeur de l'Urbanisme Réglementaire (attaché H.C.)- Ville de Villeurbanne (153 000 habitants) :**
Missions : supervision instruction ADS, gestion de la qualité urbaine (insertion architecturale, urbaine, paysagère et d'usage), information du public, enseignes commerciales, accessibilité handicapé ERP, contentieux de l'urbanisme, police de l'urbanisme (équipe de 12 personnes)...

Actions pédagogiques

Formateur en planification, application du droit des sols, participations financières, droit général, sécurité juridique et contentieux en urbanisme auprès de divers publics : commissaires enquêteurs, instructeurs ADS Etat ou communes, préfetures, IRA, CNFPT, école des avocats...

Membre du comité de rédaction du Séma'Actu : journal trim. de synthèse de l'actualité territoriale (CNFPT)

Compétences professionnelles

Échanger et s'adapter à la diversité des interlocuteurs, pédagogue
Autonome et esprit d'initiative.
Travailler avec méthode, esprit d'analyse et de synthèse, réactivité et souci d'efficacité.



Pierre Giroud

Formateur depuis 2000 chez HUMANEM Formation
Expert judiciaire en VRD
Statut : Salarié HUMANEM Formation

Talents

- ▶ Conception et gestion de projet
- ▶ Enseignement et formation
- ▶ Génie civil, aménagement et urbanisme opérationnel

Domaines de compétences

- ▶ Construction
- ▶ Management
- ▶ Gestion de projet

Formations et Expériences

- ▶ Aujourd'hui, expertise judiciaire, conseil et AMO.
- ▶ Directeur service VRD aménagement numérique chez IBSE de 2011 à 2021, ingénierie des espaces publics
- ▶ Formateur chez HUMANEM Formation depuis 2000
- ▶ Enseignant VRD (1999-2018) à l'ISCO (Institut supérieur de la construction) à Grenoble
- ▶ 17 ans Directeur BET (1994-2011), conception et maîtrise d'œuvre
- ▶ Etudes à l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie. Ingénieur du bâtiment et génie civil



PFXG CONSEIL

Ingénieur Conseil

VRD – Montage d'opérations

Dossiers réglementaires

85, route du Lac - 38 570 TENCIN - Téléphone : 06 10 78 87 27 - Adresse de messagerie : pfxg.conseil@gmail.com

Conseiller et Organiser des équipes pluridisciplinaires pour aménager et embellir la ville, dans le respect de la diversité, de l'histoire et de la qualité des gens et des lieux.

Expérience professionnelle

Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Grenoble

Administrateur de la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble

Mission d'expert judiciaire dans les domaines suivants :

- Assainissement
- Aménagement urbain
- Adaptations au sol
- Réseaux souterrains et aériens
- Questions diverses de VRD

Ingénieur Conseil Indépendant PFXG Conseil (depuis février 2020)

Mission d'expert et de conseil dans les domaines suivants :

- Expertise dans la gestion de l'espace public.
- Expertise et conseil dans la gestion d'opération d'aménagement.
- Expertise dans la conception de VRD et d'aménagements urbains.
- Définition d'enveloppes budgétaires et analyse de la faisabilité des projets.
- Pilotage de dossiers de montage d'opérations d'aménagement. Analyse et prise en compte des différentes procédures réglementaires (Urbanisme, Environnement, Dépollution, ...)
- Dossiers réglementaires : Loi sur l'Eau - Dépollution - Environnement

Directeur du service V.R.D. - Aménagement numérique (2011 - 2020)

I.B.S.E. Ingénierie (38 130 ECHIROLLES)

Intervention dans tous les domaines de l'ingénierie des espaces publics et privés :

- Maîtrise d'œuvre du projet Haut-Débit RIP de l'Isère - 110 Locaux NRO.
- Maîtrise d'œuvre du projet ADN (Ardèche Drome Numérique) 100 Locaux NRO.
- Projets de zones d'aménagement urbain. Urbanisme opérationnel.
- Aménagement des espaces publics du Centre Commercial Grand Place à Grenoble.
- Projets de lotissements d'habitation et parcs industriels.
- Réseaux d'assainissement - Réseaux de fibre optique (METRONET - SIROCCO, ...)
- Dossiers Loi sur l'Eau.
- Coordination d'Etudes d'Impact - Etudes de dépollution - Etudes de circulation...

Ingénieur Conseil Indépendant (1994 - 2011)
B.E.T. Pierre GIROUD (38 920 CROLLES)

Le BET Pierre GIROUD est intervenu principalement dans les domaines d'activités suivants :

Aménagement Urbain :

- Création de voiries, de carrefours, d'aménagement de zones d'activités ou de lotissements, conception d'espaces sportifs et d'aires de jeux.
- Construction d'aires d'accueil des gens du voyage pour Grenoble Alpes Métropole, Chambéry Métropole, ...

Développement de la Fibre Optique sur l'Agglomération de Grenoble :

- Conception avec la SEMALY et ISIS du réseau METRONET, réseau THD de l'agglomération de Grenoble.
- Étude de dorsales pour les réseaux des opérateurs privés sur le territoire de l'Agglomération de Grenoble (COMPLETEL, BOUYGUES, SFR, ...)

Maîtrise d'œuvre de réseaux d'assainissement :

- Ville de Grenoble de 2002 à 2007 pour Grenoble Alpes Métropole,
- Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (38)...

Directeur Technique (1989 - 1994)

B.E.S.T. - Groupe SCET DOM-TOM (97 200 FORT DE FRANCE)

Responsable d'une équipe d'une quinzaine de collaborateurs pour l'étude de projets de développement de la Martinique avec comme client principal la SODEM, SEM du département. Nombreux projets urbains et industriels étudiés et réalisés.

Cursus

Ingénieur Ecole Spéciale des Travaux Publics Paris (diplômé en 1987)

Compétences

Plus de trente années à diriger et œuvre dans les bureaux d'études d'aménagement du territoire, on permis de forger une certaine expertise sur l'analyse des projets d'aménagement publics.

Compétences humaines :

- Gestionnaire d'équipes de concepteurs (architectes, urbanistes, ingénieurs environnement, ingénieurs bâtiments, économistes, géomètres, techniciens spécialisés)
- Organisateur de réunions publiques destinées aussi bien aux élus qu'aux usagers des espaces aménagés
- Capacité de synthèse et d'analyse de la faisabilité des projets

Compétences techniques :

- Urbanisme
- Techniques d'aménagement de voirie
- Sécurisation des espaces publics par l'aménagement
- Gestion des eaux pluviales et des problèmes d'inondation
- Prise en compte de l'environnement
- Gestion générale de projets

GRENOBLE, le 21 novembre 2023



**COUR D'APPEL DE
GRENOBLE**
Le premier président
Service des experts judiciaires

Place Firmin Gautier
38019 GRENOBLE Cedex

☎ 04.38.21.21.71 (lundi et jeudi matin)
Mail : experts.ca-grenoble@justice.fr

Dossier suivi par : Mme Elsa Luthereau

LE PREMIER PRÉSIDENT

A

M. Pierre GIROUD
85 route du lac
38570 TENCIN

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, la cour d'appel de Grenoble a, lors de son assemblée générale en date du 09 novembre 2023, procédé à votre **réinscription pour une durée de 5 ans** compter de l'année 2024, suite à votre inscription à titre probatoire en 2021, sur la liste des experts judiciaires sous la rubrique :

C-BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIÈRE
dans la spécialité : C-02.09-Urbanisme - Aménagement du territoire - Aménagement et mobilier urbain
dans la spécialité : C-04.08-Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelages bois...)

C-BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIÈRE
dans la spécialité : C-04.10-Voies, chaussées lourdes et légères
dans la spécialité : C-15.01-Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process...). (Production d'eau : voir E.2.9.)
dans la spécialité : C-15.02-Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement). (Stations de traitement et de dépollutions : voir E.3.)
dans la spécialité : C-15.03-Électricité, téléphone et réseaux de données. (Production d'électricité et sous stations : voir E.2.1.)

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le premier président,
Kristina Yancheva



Greffière chargée du service des experts



Nathalie Quentrec-Frappat

Directrice Affaires Juridiques groupe Deux Fleuves Habitat (ex OPCA du Rhône)
Statut : salariée vacataire pour HUMANEM Formation

Talents

- ▶ Esprit d'analyse, rédaction et synthèse
- ▶ Management
- ▶ Conseil et aide à la décision
- ▶ Formation

Domaines de compétences

- ▶ Droit public
- ▶ Contrôle de légalité
- ▶ Election
- ▶ Collectivités locales et intercommunalité
- ▶ Management
- ▶ Urbanisme

Formations et Expériences

- ▶ Aujourd'hui Directrice juridique d'un OPH
- ▶ 2021-2025 Directrice de la légalité et de la citoyenneté - préfecture
- ▶ 2016-2020 conseillère technique - région
- ▶ 2014-2016 chef de cabinet préfet délégué – préfecture
- ▶ 2008-2014 direction générale de l'armement



**Nathalie
QUENTREC-FRAPPAT**

COORDONNÉES

21 rue de la Garenne
69005 Lyon
06 88 74 90 07
nathalie.quentrec@gmail.com

COMPÉTENCES

Management

- Pilotage et optimisation des ressources opérationnelles
- Gestion des ressources humaines et budgétaires

Pilotage / Suivi de projets

- Esprit d'analyse
- Rédaction / synthèse
- Animation d'équipes et de groupes de travail
- Partenariats institutionnels
- Gestion de crise

Conseil et aide à la décision

- Expertise juridique, administrative, budgétaire, domaine public
- Pratique déontologique, confidentialité

DIRECTRICE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ PRÉFECTURE DE LA LOIRE

DEPUIS SEPTEMBRE 2022

DIRECTRICE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ DE LA LOIRE Ministère de l'Intérieur, Préfecture de la Loire - Saint Etienne (770 000 habitants)

- Conseil du corps préfectoral, des élus et des directions interministérielles en matière de contrôle de légalité et de réglementation
- Management : animation de 4 bureaux (27 agents)
 - Bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité (323 communes, 10 EPCI, 20 syndicats mixtes)
 - Bureau des finances locales (80 millions d'euros/an)
 - Bureau des élections et de la réglementation : expulsions locatives / police administrative / associations
 - Bureau juridique interministériel : défense contentieuse et représentation de la préfète devant les juridictions
- Représentation de la préfète aux conseils d'administration, commissions de médiation DALO, commissions de surendettement, etc
- Nombreuses relations institutionnelles élus, directions ministérielles, administration centrale, juridictions

AVRIL 2020 - SEPTEMBRE 2022

CHEF DU PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTÉRIEL Ministère de l'Intérieur, Préfecture de la Loire - Saint-Étienne

- Conseil du corps préfectoral et des directions interministérielles en matière juridique ; stratégie contentieuse (dossiers signalés ; courrier réservé)
- Production de mémoires ; soutien et représentation à l'audience juridictionnelle administrative et judiciaire ;
- Contentieux des étrangers ; urbanisme ; RH ; police et responsabilité administratives ; indemnitaire
- Expertise juridique et règlements indemnitaires amiables
- Référente de la Commission Administrative d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) et du Défenseur des droits
- Nombreuses relations interministérielles et collectivités locales

2019 - 2020

DIRECTRICE DE CABINET / DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES Mairie de Francheville (69) - 15 000 habitants, 200 agents

- Gestion locale = problématiques (fonctionnelles, budgétaires et stratégiques) des collectivités territoriales
- Impulsion, relation directe avec les élus et les partenaires institutionnels sécurité
- Pilotage de projets urbanisme et développement
- Relations avec la métropole, la région et les instances préfectorales

2016 - 2019

CONSEILLÈRE TECHNIQUE À LA VICE PRÉSIDENTE Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Partenariats locaux diversifiés (public / privé)
- Développement et accompagnement de politiques publiques (apprentissage / aide aux entreprises / politique de montagne / aides européennes / partenariat collectivités locales)

2013 - 2016

CHEF DE CABINET DU PRÉFET DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE ET À LA SÉCURITÉ (PDDS)

Préfecture du Rhône - Zone de Défense Sud-Est - Lyon

- Pilotage et optimisation des moyens budgétaires (ressources humaines) et logistiques (pools auto / armement/ patrimoine / immobilier)
- Participation à la gouvernance dans le domaine sécuritaire
- Pilotage des activités en matière de sécurité (armement des polices municipales, organisation de l'EURO 2016 de football, organisation des VO)
- Conseil juridique et aide à la décision
- Communication interne et externe du Préfet

FORMATION

2005-2008

Ecole nationale de la magistrature de Bordeaux : auditrice de justice (réussite du deuxième concours)

1997

Institut Régional d'Administration de Metz

1994

DEA Droit International et européen - Fac de Droit Paris V

1993

Maîtrise de droit et de Sciences Politiques - Fac de Droit Rennes I

UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

SCIENCES JURIDIQUES

DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES

Le Secrétaire général de l'Université René Descartes (Paris V) certifie que :

Mademoiselle QUENTREC Nathalie

né(e) à TOULON (VAR)

le 7/04/69

a obtenu le DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES dans la spécialité :

PROSPECTIVE INTERNATIONALE

lors de la session de : OCTOBRE/NOVEMBRE 1993

Mention : ASSEZ BIEN

Enseignement (s) théorique (s) suivi (s) :

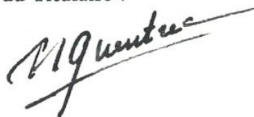
- Epistémologie de la prospective
- Méthodes et outils de la prospective
- Analyse conjoncturelle
- Prospective des relations diplomatiques, économiques, financières et stratégiques internationales

Exercice (s) d'initiation aux techniques de recherche :

- Séminaires
- Mémoire

Paris, le 2 décembre 1993

Signature du Titulaire :



Le Secrétaire Général :

Le Chef des Services Administratifs


Roland FRANCOIS

Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée ni grattée. L'Université ne la délivre qu'une fois. Les maires et les commissaires de police français, les agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.

N° 01187



Guillaume GRESSEQUE

Formateur en prévention et gestion des agressions
Statut : prestataire en entreprise individuelle

Talents

- ▶ La maîtrise de soi
- ▶ La prévention des conflits
- ▶ Protéger et se protéger face à l'agression

Domaines de compétences

- ▶ **Formation gestion des conflits et de l'agressivité**
- ▶ Connaissance de l'immobilier et des métiers de l'accueil du public

Formations et Expériences

- ▶ Formateur depuis septembre 2018
- ▶ 2006 – 2017 : divers postes dans l'immobilier (gestion locative, treansactio, copropriété)
- ▶ 2000 – 2006 : agent de sécurité
- ▶ Depuis 2008 : instructeur en arts martiaux

GRÉSÈQUE Guillaume
18, Chemin de Balme Baron
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
06 59 81 41 16
preventionviolences@gmail.com



Né le 23/04/1978
à LYON 9^{ème} - 46 ans
Permis B - véhiculé

FORMATEUR EN PRÉVENTION DES VIOLENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

COMPÉTENCES

- Analyser et comprendre les motivations du client ;
- Identifier les besoins et problématiques ;
- Déterminer des objectifs collectifs ou individuels ;
- Établir une approche pragmatique et pédagogique ;
- Organiser et animer des ateliers.
- S'adapter aux multiples profils des participants ;
- Proposer des modules théoriques et pratiques ;
- Apporter confiance en soi et détermination ;
- Bonne maîtrise des outils Pack Office et internet ;
- Notions en anglais (lu, écrit, parlé).

FORMATION SCOLAIRE

- Juillet 2018 : **Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Loisirs Sportifs** - UFOLEP (Bron - 69) ;
- Septembre 2002 : **2^{ème} année Parcours Licence de Psychologie** - Université Lumière Lyon 2 (Bron - 69) ;
- Juillet 1998 : **Bac Sciences et Technologies Tertiaires (STT)** - Lycée la Pléiade (Pont de Chéruy - 38).

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- **Depuis Septembre 2018** : Formateur indépendant (statut auto-entrepreneur) pour clients et organismes de formation :
 - **CARREL** (Lyon) : « Gestion de l'agressivité » - Personnel Maîtres et Maîtresses de Maison ;
 - **CPTS** (Vénissieux) : « Gestion des agressions » - Personnels de santé (cabinets, officines, et libéraux) ;
 - **AFPA** (Vénissieux) : « Gestion des conflits dégradés » - Agents de Prévention et Sécurité / TFP ;
 - **PROTECT'UP** (EDB - Annemasse) : « Vol à main armée et sensibilisation aux risques terroristes » - cadres ;
 - **CULTURE PREV** (KEOLIS - 69) : « Gestion des incivilités » - Conducteurs-trices de bus » ;
 - **EUROVIA** (Échirolles - 38) : Gestion de conflits et de l'agressivité - Personnel de chantier ;
 - **SIZP** (Mistigriff, Décathlon - Région AURA) : « Gestion de l'agressivité et vol à main armée » - Cadres ;
 - **PASS'SPORT POUR L'EMPLOI** (69 / 75) : « Gestion des agressions » - Agents de Prévention et Sécurité / TFP ;
 - **BLUE CONCEPT** (69 / 21) : « Gestion des agressions » - Intermarché et Agents de Prévention et sécurité / ASSP ;
 - **AGENCE CENTRALE** (Meyzieu - 69) : « Gestion de conflits et agressions » - Personnel commercial ;
 - **UFOLEP** (Bron - 69) : « Comportement adapté en situation violente » - Animateur(trices) sportifs(ves) ;
 - **SOFIS** (Intersport - Givors - 69) : « Prévention des agressions » - Personnel commercial.
- **Septembre 2019 - Juillet 2020** : Coach en Self-Défense pour enfants en milieu scolaire pour **NEW SCHOOL** (Lyon 8^{ème}) ;
- **Septembre 2019 - Mars 2020** : Coach en Self-Défense - sections adultes et enfants - pour **DÉCATHLON** (Bron - 69) ;
- **Mai 2017** : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel pour **MISSION LOCALE** (Lyon 8^{ème}) ;
- **Octobre 2006 - Janvier 2017** : Conseiller Immobilier (**LAFORÉT, SOLVIMO, FONCIA, AGENCE CENTRALE**), Responsable transaction (**APPART A LYON, INFINITY CAPITAL**) ; Gérant (**IMMOFAST TRANSACTIONS**) ;
- **2000 - 2006** : Agent de sécurité pour **GROUPE CERBÈRE** (Corbas - 69), **ATLANTYS** (Saint Vulbas - 01) ; **SÉCURITAS** (Saint Quentin Fallavier - 38, Lyon 3^{ème}), Responsable sécurité pour **BYBLOS** (Chassieu - 69).

FORMATIONS DIVERSES

- **Depuis Novembre 2021** : Instructeur **ASP** - Module AIC (bâton télescopique, lampe tactique, menottes) (Givors - 69) ;
- **Depuis Mars 2019** : Instructeur Niveau 1 de Kapap Concept du **SAMI COMBAT SYSTEMS** (Autriche) ;
- **Depuis Septembre 2011** : Licencié en tir sportif - **ASSOCIATION SPORTIVE POLICE LYONNAISE** (Bron - 69) ;
- **Depuis Septembre 2000** : Pratique du Ninjutsu - Ceinture noire 3^{ème} dan - **NINJUTSU KAGE DOJO** ;
- **1991 - 2018** : Pratique les Arts Martiaux (Karaté, Taekwondo, Jeet-Kune-Do, Jujitsu Brésilien, Boxe).

EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE

- **Depuis Avril 2016** : Instructeur et président de **DEFSYS MÉTHODE** - Association Loi 1901 (Lyon 8^{ème}) ;
- **Septembre 2013 - Juin 2016** : Instructeur de Self-Défense pour **OKAMI RYU** (Villeurbanne - 69) ;
- **Septembre 2008 - Juin 2011** : Instructeur de Ninjutsu pour **ONI YAMA RYU** (Lyon 3^{ème}).



Benoit Champion

Architecte urbaniste chez SCU | SAFRAN Conceptions Urbaines
Statut : prestataire

Talents

- ▶ Formateur
- ▶ Architecte urbaniste
- ▶ Renouvellement urbain
- ▶ Revitalisation rurale
- ▶ Maîtrise d'œuvre d'espaces publics
- ▶ Spécialiste des mobilités alternatives

Domaines de compétences

- ▶ Architecture
- ▶ Gestion de projet
- ▶ Plannification urbaine
- ▶ Design urbain
- ▶ Management
- ▶ Urbanisme

Formations et Expériences

- ▶ Aujourd'hui Architecte Urbaniste Chez SAFRAN Conceptions urbaines Associé, fondateur, président de la SAS d'architecture, SAFRAN Conceptions Urbaines (SCU)
- ▶ Depuis 2001 Architecte Urbaniste à l'Agence STOA, indépendant, et
- ▶ 1995- 1997 Assistant architecte PACT De l'Isère
- ▶ 1992 - 1999 Ecole d'architecture de Grenoble

Architecte de formation, et urbaniste de métier, Benoît Campion s'est sensibilisé dès le début de ses études à l'École d'Architecture de Grenoble aux problématiques de l'espace urbain en général, et de l'espace public en particulier. Après diverses expériences dans ce domaine : Atelier EO, PACT de l'Isère, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, puis un Travail Personnel de Fin d'Etudes consacré à l'espace public, il a effectué un séjour marquant à Halle (Ex-RDA), où il a travaillé sur des concours en agence (Agence Letzel-Freivogel).

En 2001, Benoît Campion a saisi la chance d'intégrer l'agence Stoa à Marseille, pour travailler sur le tramway de Karlsruhe. Il a mené ensuite de nombreuses missions de maîtrise d'œuvre d'aménagements d'espaces publics et d'étude urbaines. En 2011, devenu associé au sein de l'agence Stoa, il s'est occupé plus particulièrement de développer les études opérationnelles liées aux nouveaux enjeux de l'urbanisme. Il a surtout enrichi son expérience sur des Programmes de Rénovation Urbaine complexes, comme par exemple le quartier durable de la Maille II à Miramas ou le PRU phase 2 du quartier de l'Ariane à Nice, en qualité d'architecte en chef. Mais il a également travaillé en milieu péri-urbain, comme par exemple sur le dialogue compétitif pour la revitalisation du centre bourg de Saint-Marcellin (38).

Benoît Campion a parallèlement développé ses compétences sur les mobilités alternatives, en élaborant notamment le Guide de la voirie urbaine de l'agglomération Grenobloise et travaillant sur diverses missions concernant les mobilités douces, en milieu urbain ou péri-urbain. Récemment, il a travaillé sur la définition du concept d'autoroutes à vélo pour la métropole Grenobloise.

Ces différents sujets nécessitent un travail important de concertation et d'échange avec les habitants comme avec les élus et techniciens. La coproduction et le partage des savoir-faire au croisement des disciplines fait partie de ses pratiques quotidiennes. Dans cet esprit, Benoît Campion a acquis sur le terrain des compétences de formateur, dans le cadre notamment de formations professionnelles sur la qualité des espaces publics (Ville de Grenoble, Conseil Général du Nord). C'est tout naturellement qu'il a passé son habilitation d'urbaniste OPQU, en 2014.

Benoît Campion préside désormais la SAS d'architecture Safran Conceptions Urbaines. Il a fondé cette agence pour développer une approche de l'urbanisme plus créative, plus inventive, et qui croise davantage les compétences et les disciplines.

Références récentes

Espace Public

MOE aménagement de la place de la mairie et du boulevard Saint-Michel | Cabannes | 13
 MOE pour le réaménagement de l'axe Carnot Carreterie, de la rue Baraillerie à la porte Saint-Lazare | Avignon
 Etude Aménagement de l'avenue Jeanne d'arc et de la place de la Commune à Grenoble
 Etude de faisabilité : Amélioration des liaisons piétonnes du quartier des Granges | Grenoble
 MOE du Centre INRAE PACA Domaine Saint-Paul à Avignon | INRAE PACA
 MOE Aménagement du cœur de ville | Pourrières
 MOE pour l'aménagement de la place de la Madone | Colomars
 MOE Réaménagement de l'axe Carnot - Carreterie | Avignon
 MOE Aménagement de la Place Saint-André et des espaces en périphérie | Grenoble
 MOE Aménagement du quai Rauba Capeu | Nice
 MOE Aménagement du parvis de la gare basse du téléphérique | Grenoble
 MOE Aménagement de la place Pie | Avignon

Renouvellement urbain

AMO phase opérationnelle du projet de renouvellement urbain du quartier Barriol | Arles
 Etude urbaine opérationnelle sur les quartiers NPNRU du pays de Martigues | Port-de-Bouc
 AMO Urbaine pour la mise en œuvre opérationnelle du NPNRU Quartier de l'Ariane | Nice
 Programmation urbaine & sociale du quartier Barriol NPNRU | Arles
 Requalification des espaces extérieurs de la résidence « Lou Pous du Plan » | Carpentras
 Programme de Rénovation Urbaine du quartier durable de la Maille II à Miramas
 Architecte en chef du Programme de Rénovation Urbaine, Quartier de l'Ariane, Phase 2 | Nice
 Aménagement des espaces publics du Programme de Rénovation Urbaine, Quartier des Moulins | Nice
 Mission d'architecte en Chef | Quartier de l'Ariane phase 2 | Nice
 Projet de rénovation urbaine du quartier des Moulins | Nice
 Aménagement des espaces publics et privés de la Cité Mercure | Miramas

Projet Urbain

Etude urbaine du quartier de la gare de Remoulins
 Etude pour la requalification de la RN 113 | Arles | 13
 MOE pour l'extension de la zone d'activités économiques de la Diligence | Saint-Cannat
 MOE pour la création de l'espace économique du Piol | Mazan
 Aménagement du site de Bastide Rouge | Cannes
 Plan Général de Composition du Port | Nice

Stratégie de territoire

Schéma directeur d'aménagement d'une nouvelle centralité | Pierrefeu | 06
 Schéma directeur pour l'embellissement du centre bourg | Colomars
 AMO d'accompagnement de la stratégie Montpellier Ville Nature
 Schéma directeur d'aménagement de centre bourg | Velleron
 Schéma directeur pour l'aménagement du quartier de La Manda | Colomars
 Dialogue compétitif pour la revitalisation du centre-bourg | Saint-Marcellin
 Schéma directeur d'aménagement communautaire | DLVA

Aménagements paysagers

Etudes préalables du plan patrimoine | Bagnols-sur-Cèze
 Programmation et AMO pour la restauration du jardin du Rocher-des-Doms | Avignon
 Etude de programmation pour la requalification du parc de Drouille | Manosque
 Cheminement piéton au cœur du quartier du NPNRU | Bastia
 Démarche participative d'élaboration d'un projet d'aménagement du parc « La Carraire » | Miramas
 Aménagement du Parc Flaubert | Grenoble

Ecomobilités

Etude de préféabilité opérationnelle des aménagements cyclables du Grésivaudan
 Etude de fonctionnalité & d'insertion urbaine et architecturale P.E.M. de Grand'Place | Grenoble
 Etudes préliminaires et d'avant-projet du parking relais « du pont de Rognonas » | Châteaurenard
 Etudes préliminaires aménagements multimodaux de sécurisation de la Combe de Gières | Grenoble
 Aménagement cyclable et paysager de la contre allée-Nord du bd Charles de Gaulle | Avignon
 Etude du concept d'aménagement des autoroutes à vélo de la métropole grenobloise
 Mission AMO pour la réalisation du TCSP Antibes/Sophia-Antipolis
 Réalisation du Guide de la voirie urbaine de l'agglomération grenobloise
 Etudes de mobilité et d'espaces publics au centre-ville | Dijon
 Etudes préalables à la réalisation d'aménagements modes doux | Grenoble



Parcours Professionnel

Depuis 2016	Associé fondateur : Safran Conceptions Urbaines
2011 - 2016	Associé : agence Stoa
2001 - 2011	Chef de projet, agence Stoa
2000	Vacataire, Cabinet Letzel & Freivogel, Halle, Allemagne - Etudes urbaines (reconversion industrie/ habitat et aménagements paysagers), Concours d'architectures publiques
1997	Stagiaire en urbanisme, AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (6 mois) Recherches documentaires et prospectives pour le projet urbain de la ville de Grenoble, sous la direction de Giuseppe Bonacorsi, Directeur du Projet Urbain
1995 - 1997	Dessinateur (dans le cadre d'un service civil), Bureau d'étude technique du PACT de l'Isère, Grenoble - Etudes urbaines (OPAH, ravalements, rénovation de villages...) et réhabilitation de logements
1993 - 1995	Moniteur, Ecole d'architecture de Grenoble, (8h/semaine pendant 3 ans) Assistance aux étudiants en informatique et vidéo au Centre de ressources
1993	Stagiaire en architecture, Atelier EO - architectes urbanistes, Grenoble (durée : 3 mois) Projets de maisons individuelles et logements collectifs, sous la direction de Bernard Jay-Allemand.

Récompenses

Prix architecture remarquable ordre des architectes de Bade-Wurtemberg pour le prolongement de la ligne 6 du tramway de Karlsruhe (Allemagne) - 2008

Beispielhaftes Barrierefreies Bauen 2007 für die Nordstadtbahn pour le prolongement de la ligne 6 du Tramway de Karlsruhe (Allemagne) - 2007

Prix Grand Public de l'Architecture (catégorie Aménagement Urbain) pour l'aménagement du quai Rauba Capeu à Nice - 2004

Trophée de l'aménagement Urbain pour l'aménagement du quai Rauba Capeu à Nice - 2003

Publications récentes

2024	Planter des milliards d'arbres, la solution ? Sans transition Construire durable : la FRTP PACA valorise ses chantiers modèles TPBM Les prémices d'un chantier titanesque à Barriol La Provence Arles renouvellement urbain de Barriol : des interrogations subsistent Objectif Gard Colomars place de la Madone Culture béton n°5
2023	Participation "A l'ombre des arbres" de Caroline Mollie Numéro spécial Avignon TPBM Août Avignon l'axe Carnot-Carreterie veut retrouver son histoire TPBM juin Martigues et Port-de-Bouc transforment leurs quartiers La Marseillaise avril "On ne peut plus imaginer un aménagement sans arbre" TPBM avril Avignon Carnot-Carreterie l'axe du bien... être en ville TPBM mars
2022	Nice : une nouvelle cure de jouvence pour l'Ariane Le Moniteur Octobre Var: Penser l'après-incendie de Gonfaron Le Moniteur Mai La rue Carreterie en travaux en Août - Avignon TPBM Janvier
2021	Nice : Rénovation urbaine, la Ville Modifie ses plans à l'Est. Nice-Matin Octobre Manosque, le renouvellement urbain de l'Arc Sud entre en phase opérationnelle TPBM La plate-forme Architzen facilite la concertation Le Moniteur Février



Qualifications

2021	Accompagnateur Quartiers Durables Méditerranéens - QDM
2017	Urbaniste conseil auprès du CAUE 13
2014	Urbaniste qualifié - Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)
2001	Architecte DPLG - Ecole d'Architecture de Grenoble : <i>Travail Personnel de Fin d'Etudes. Sujet : « les aléas de l'espace public » Mention spéciale, prix de la Ville de Grenoble</i>
1997	Formation d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage - Ecole d'Architecture de Grenoble
1990	Baccalauréat Série E - Mathématiques et Techniques - Lycée A. Argouges - Grenoble

Formateur

Formation à la qualité des centres bourgs à destination des géomètres - Urbanem 2020 et 2021

Formation à la qualité des aménagements de sécurité de la voirie | Conseil Général du Nord, Lille, Décembre 2013 (15 personnes)

Formation à la qualité des espaces publics | Service techniques de la Ville de Grenoble, 2012 (60 personnes)

Jurys

Participation aux jurys de BTS Design d'espace, Lycée Diderot, Marseille, 2008 à 2011

Jurys de stages HMONP (Habilitation à exercer la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre), ENSAM (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille)

Jurys de concours d'architecture (bâtiments publics, logements, espaces publics)



Isabelle Brach

Plus de 20 ans d'expérience dans le logement social et dans la relation locataire
Statut : salariée

Talents

- ▶ Une riche expérience dans le logement social
- ▶ Patience et capacité à transmettre
- ▶ Solides connaissances juridiques

Domaines de compétences

- ▶ Relation locataire de l'accueil au contentieux
- ▶ Droit immobilier (gestion locative)
- ▶ Management et conduite du changement

Formations et Expériences

- ▶ Depuis 2019 Formatrice.
- ▶ 2018 NEXITY gestionnaire gérance
- ▶ 2014 – 2016 BATIGERE directrice relation client et développement social
- ▶ 2004 – 2014 BATIGERE de responsable d'agence à directrice d'agence régionale
- ▶ 1997 – 2003 BATIGERE responsable service recouvrement et contentieux
- ▶ 1992 Maitrise droit privé.

Isabelle WEBER-BRACH



Maîtrise en Droit Privé
Formation Professionnelle
des Huissiers de Justice

Depuis 02.2019 **Formatrice professionnelle**

Trait-D'UNION AURA (S.A.S.U - www.traitudunion-aura.fr) intervenant pour :

➤ **Sciences-U - Lyon 3ème**

- Formation à destination des étudiants : BTS Professions Immobilières, Bachelor, Certificat de Qualification Professionnelle : Droit Général, Économie, Droit des Baux, Logement Social
- Formation à destination des professionnels de l'immobilier : Gestion locative privée et du logement social, Actualités juridiques
- Participation à l'élaboration de modules de formation, jury

➤ **Le Moniteur (Paris) – France entière**

- Formation à destination des professionnels du logement social : actualités juridiques, animation de webinaires

➤ **Urbanem – France entière**

Formation aux métiers de la gestion locative, actualités juridiques, logement social, relation client, prévention et gestion des impayés de loyers

▪ **Directrice Auvergne Rhône-Alpes – Liste nationale**

- Membre du jury des titres professionnels "Manager d'équipe et conseiller relation client à distance"

2018 à 02. 2019 **Gestionnaire Gérance**

NEXITY – 850 lots

- Gestion d'un portefeuille de biens immobiliers privés
- Conseil aux propriétaires : techniques, fiscaux, juridiques, copropriété...
- Accueil et entretien découverte prospects

2014-2016 **Directrice de la Relation Client et du Développement Social**

Membre du Comité de Direction – BATIGERE RHÔNE-ALPES - 40 collaborateurs – 3 600 logements

Définition de la stratégie de commercialisation des logements et pilotage des activités de gestion

- Pilotage opérationnel de la politique immobilière (construction, réhabilitation, vente et mise en copropriété)
- Management de la performance et animation des équipes de gestion, ingénierie de formation, développement du process satisfaction client et recouvrement
- **Ingénierie sociale** : réponses aux appels à projet pour le logement adapté et déploiement (logement des jeunes, gens du voyage, adaptation personnes âgées...)
- Communication interne et externe : déploiement d'un extranet client, rédaction journal locataires, rédaction journal interne
- Suivi des indicateurs d'activités, reporting et animation de réunions, mise en œuvre baromètre de satisfaction et analyse des résultats
- Veille juridique, mise à jour des process et formation des collaborateurs
- Relations avec les partenaires institutionnels, associatifs et fournisseurs

•
Et Déléguée Régionale RHÔNE-ALPES - FONDATION BATIGERE - Fondation d'entreprise
- **Soutien à l'émergence de projets à l'échelle de la Région répondant aux orientations de la Fondation** : développement économique, égalité des chances, lien social sur les territoires.

2009-2014 **Directrice d'Agence Régionale**

Membre du Comité de Direction – BATIGERE RHÔNE-ALPES - 40 collaborateurs – 3 600 logements

Pilotage et déploiement d'une conduite du changement : « le client au cœur de nos préoccupations »

2006-2009 **Responsable des Activités Locatives et Juridiques**

Membre du Comité de Direction – PRESENCE HABITAT/AMLI - 110 collaborateurs – 2 200 places en foyer

Intégration d'une structure associative au réseau BATIGERE dans le respect des valeurs du logement des publics fragilisés

- Mise en œuvre d'une politique de **logement adapté** à l'échelle de la Lorraine
- Développement du partenariat associatif (logement des jeunes, appartement thérapeutique, collaboration à la prise en charge du vieillissement (Plan Bleu)
- Coordination des activités des gestion des foyers logements, CADA, CHRS et PLAI avec 14 chefs d'établissement, travail en équipe, recherche de financement aux activités d'insertion
- Gestion des contentieux juridiques, des actes d'acquisition et des Dommages Ouvrage

2003-2006 **Responsable d'Agence Commerciale** BATIGERE SAREL - 8 collaborateurs – 850 logements

- Assurer la bonne marche de l'agence au quotidien : gestion du budget, recrutement, management des équipes, logistique, commercialisation.
- Mise en œuvre de chantier d'insertion en partenariat avec la Région Lorraine

1997-2003 **Responsable Service Recouvrement et Contentieux** – BATIGERE SAREL - 5 collaborateurs – 12 000 logements

- Encadrer l'équipe des chargés de recouvrement (4 personnes)
- Garantir le respect des procédures internes de recouvrement
- Développement d'un **pôle d'accompagnement social**
- Formation des équipes de proximité aux techniques du recouvrement amiable - Formation de formateur

1992-1997 **Huissier de Justice stagiaire** - Étude de Maître FAVIER – Forbach (57) – 6 collaborateurs

Centres d'intérêt :

Administratrice et secrétaire de l'associations POSSIBLE à LYON (<https://www.association-possible.fr>) : engagée pour mobiliser la société civile à la cause carcérale et donner du sens à la peine. Aider à mieux comprendre l'univers pénal et agir en faveur de la réinsertion des personnes condamnées.

Administratrice de l'association L'Olivier des Sages à LYON

(<https://www.olivierdessages.com>) : engagée pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées issues des mouvements migratoires d'après-guerre, grâce, notamment à l'accès à un logement autonome en colocation partagée.

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

UNIVERSITÉ DE METZ

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

DIPLÔME DE MAÎTRISE

(1) _____ EN DROIT _____

VU l'arrêté ministériel du 23 JUILLET 1991 _____ habilitant l'UNIVERSITE DE METZ

à délivrer le Diplôme de Maîtrise (1) _____ EN DROIT _____

VU les titres initiaux produits par M^{ademoiselle} BRACH Isabelle

né e le 27 SEPTEMBRE 1968 _____ à SAINT-AVOLD (Moselle)

VU les procès verbaux attestant que l'intéressé (e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements dont le détail figure au verso du présent diplôme ;

LE DIPLÔME DE MAÎTRISE (1) _____ EN DROIT _____

est conféré à M^{ademoiselle} BRACH Isabelle

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à METZ _____, le 16 SEP. 1993 _____

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Signature du titulaire :



[Signature]
D. DURAND

(1) Dénomination du diplôme fixée par l'arrêté ministériel d'habilitation. Préciser le cas échéant la section ou la spécialité.

Nancy, le 31 AOUT 1994

Vu, pour le Ministre et par délégation :



RECTEUR DE L'ACADÉMIE,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS,

[Signature]
W. MAROIS

N° 57 D 15

IMPRIMERIE NATIONALE D.N. 58 ENIS



Certificat de Stage

Je soussigné, Jean-Pierre LEDOUX, diplômé conseiller Pédagogique de l'Université de Lyon,
D.E.S.S. des Sciences de l'Education

Formateur-certificateur des formateurs conseils européens en "Value Management"
certifie que :

Madame Isabelle WEBER

a satisfait aux critères portant sur la conception et l'animation d'une action de formation,
à l'issue de sa participation les 19 avril et 5 juin 2001
à Metz dans les locaux de BATIGERE

**Fait à Nancy,
le 22 octobre 2001**

Jean-Pierre LEDOUX



144, avenue de Boufflers • B.P. 3611 • 54016 Nancy Cedex • Tél. 03 83 96 62 63 • Fax. 03 83 96 64 65 • E-mail. mithra@club-internet.fr

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) **Patrick LENANCKER**

Représentant légal du dispensateur de formation SCOP SAS ARPEGE située 54 boulevard de la Liberté à Lille, enregistrée sous le numéro SIRET 341 822 351 00068,

Atteste que :

Mr Mme **Isabelle WEBER-BRACH, consultante Arpège**

A suivi l'action de formation **Formation de formateur à distance**

A **Distance**

Nature de l'action

- Action de formation
 Bilan de compétences
 Action de VAE
 Action de formation par apprentissage

Concourant au développement des compétences entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle, au sens des articles L6313-1 et 2 du Code du travail, dont les objectifs étaient les suivants :

Objectif 1 : Comment préparer une classe virtuelle

Objectif 2 : Comment animer une classe virtuelle

Objectif 3 : Comment analyser une classe virtuelle

Qui s'est déroulée le **10/04/2020**, le **07/05/2020** et le **19/05/2020**

Animée par Mr Mme **Chloé PARENT & Faustine COUTELIER**

Pour une durée totale de **5 heures**

Évaluée sous forme de **Quiz**



4 Annexes (références et questionnaire satisfaction)

Ils nous font confiance



Bilan fin de formation- Mesure de la satisfaction (UB)

* Indique une question obligatoire

1. Qui êtes vous *

NOM Prénom

2. 1) Etes- vous satisfait de l'accueil et de l'organisation générale de la formation (ambiance générale, matériel, supports utilisés, rythme, etc.). Veuillez noter sur une échelle de 1 à 10

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Insa Satisfait

3. 2) Etes- vous satisfait des objectifs, des contenus, des méthodes pédagogiques proposées et de la posture du formateur pendant la formation ?

Une seule réponse possible.

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Très satisfait

Autre

4. 3) Quelle partie des acquis estimez-vous pouvoir mettre en œuvre sur votre lieu de travail ?

Une seule réponse possible.

- Aucune partie
- Une faible partie des acquis
- Une partie acceptable des acquis
- La majeure partie des acquis

5. 4) Estimez-vous que les objectifs de la formation vous aideront à être plus performant dans votre travail?

Une seule réponse possible.

- Pas du tout
- Partiellement
- Suffisamment
- Tout à fait

6. 5- A) A propos de cette formation, estimez, selon vous, votre niveau de compétence avant la formation

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pas Tout à fait capable

7. 5- B) A propos de cette formation, estimez, selon vous, votre niveau de compétence après la formation

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pas Tout à fait capable

8. 6) Souhaitez-vous recevoir les dates et programme détaillé des prochaines sessions de ?

Plusieurs réponses possibles.

- Gestion des conflits
- Les fondamentaux de la réglementation du logement social
- Vocabulaire équipement du logement
- Pathologie du bâtiment
- Gestion du temps et des priorités
- Excel Word Photoshop ... financé par votre CPF
- Communication positive
- Fondamentaux du management

9. Autres attentes, intérêts et préconisations

10. Commentaires sur la formation

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms



Nous contacter

 04 78 33 96 54 | 06 06 51 01 38

 t.villemagne@urbanem.fr

 www.urbanem.fr

 7 rue des aulnes
69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR



HUMANEM Formation SARL au capital de 7800 € | Siège social : 7 rue des aulnes | 69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR

Tél. : 04 78 33 96 54 | SIRET 44391934500035 | APE : 7022Z – www.urbanem.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 07696 69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation.

